L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne deux fois par semaine, une année d'avance.....$ 5

L'abonné ne pourra cesser son souscription, sans donner avis préalable, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une pastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centsparts chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera pris d'une insertion pour moins d'une pastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne seront pas marquées par ordre, seront insérées jusqu'à ordre contraire.

LES ANNONCES qui ne seront pas la durée de l'insertion, seront insérées jusqu'à ordre contraire, et payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscriptions aux avis et limite aux annonces qui ne seront pas de la ligne de toute affaires judiciaires.

OFFICIEL.

ST AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis des ventes dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.

WM. BRIGGS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT RÉGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, de la Nouvelle Orléans, St. Martinville, et les ports et points intermédiaires.

LE NATHAN HALL est presque neuf, très fort, très rapide et est fort convenable pour la navigation entière. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAFOREST & SOLLIERS, 24 Vieille Levee.

THOMAS WARREN,
57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS à 10 heures A. M. et tous les DIMANCHES à 10 heures A. M., et sera de retour à la Nouvelle Orléans le LUNDI soir.

Le Fame a la Hache partira de la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 10 heures A. M. et retournera le mardi soir. Marchandises diverses et expéditeurs et examiner ce qui se trouve sur le marché avant de prendre ailleurs.

JACQUES LAROSE 7, Vieille Levee.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAU A VAPEUR POUR LA BALIZE.

POUR BATON-ROUGE. *Port Hudson, Bayou Sara, Pointe coupée, Pass Manchac, et ports intermédiaires.*—Arrangement du changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ sont ainsi fixés à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin pour les ports intermédiaires, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée et le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah lous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

Du	Adresses du jour	Hôtels
Rouge et Baton-Rouge		3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
27 janv. Wm. H. AVERY, Gérant.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.

POUR LA VACHE PRAIRIE.

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jordan, partira toutes les semaines, à 10 heures, arrivant au Bayou Lafourche, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, à sa arrivée à la Nouvelle Orléans tous les vendredis.

POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.

Pour d'autres renseignements, les passagers allant à la Balize arrivent tous les lundis du samedi, au bureau d'après-midi, demande comme avant.

Les arrangements et la marche de HELEN, sont en parfait accord de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou
ROBERT MURPHY.
22 janv. 62, Vieille Levee

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine Hall, partira de la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour le Bayou Sarah, et reviendra à la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires, les MARDIS et VENDREDIS à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Celui qui est en parfait accord et le plus rapide et le plus confortable des steamers spécialement construits en Amérique. Les agréments des agréments désirables.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou
OMER LAVAE, 19, Toulouse.

PAQUEBOT RÉGULIER pour St. Mary, Vermilion et tous les ports intermédiaires, sur le Bayou Teche, le bateau à vapeur NATCHEZ, capitaine E. Castille, partira aujourd'hui, et tous les jeudis, ensuite, à 4 heures après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine
FOLLAIN & BELLIGAL,
25, rue St. Louis.

POUR PHILADELPHIE—La goélette NEW-YORK, capt. Sleeper, a la plus grande part de son chargement engagée et partira sous peu. Pour balance d'fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
62, Camp.

POUR NEW-YORK—Agence de l'union des Transports NATIONAUX, ligne des Lots Blanches. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. STANTON,
Agent Maison Mandeville Lafourche.

POUR NEW-YORK—Samedi soir, 31 janvier, le bateau à vapeur LAFAYETTE, capitaine Jacques, a la plus grande partie de son chargement engagée et partira comme il est dit ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE 7, Vieille Levee.

POUR NEW-YORK—Le navire français PHORONIA, capt. Basset, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à la Pointe du Triangle, ou à
J. W. STANTON,
Agt. Maison Mandeville Lafourche.

POUR NEW-YORK—Le navire français SARTELLE, capitaine Taylor, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick CAPT POM, capitaine Smallen, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et New-York.—Le navire paquebot DESWOOD, capitaine Johnston, partira positivement et à jour dit. Pour passage ou fret, avantages de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à
JAMES E. WOODRUFF,
13 janv. 60 Camp

POUR BOSTON—La barque BARKING TON, capt Burton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
29 janv. 62 Camp.

POUR BOSTON—Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle Orléans.—Le navire de transport CLASS BIANA, capitaine Fred. Howes, ayant la plupart de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu pour Boston. Pour reste de fret ou passage, et de belles accommodations, s'adresser à bord.
27 janv. HARROD, DARLING & Co., 49 Commune

ON A BESOIN d'un navire pouvant porter 1,000 barils, afin de transporter une partie du sucre, s'adresser de suite à
VANCE & LEPPER,
24, Bienville.

POUR BOSTON—Le brick OTTOMAN, capitaine Hamilton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR VERACRUZ—La goélette mexicaine ALIDA, capitaine Valdezale, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser pour
BERTRAND & SIMON,
Entrepôt Bienville et Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire de lère classe NARRAGANSETT, capitaine Destebe, ayant une partie de son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERRE POUTZ,
93, rue de la Douane.

POUR MARSEILLE—Le beau navire AFRICAIN, capitaine Dayer, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. GALE, 93 Commune.

POUR NANTES—Partant positivement le 20 courant—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Lemaitre, partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JORDY & BRASIER,
10, Conti.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales à un comptant, sur des consignations de sucre, mélasses, etc., etc. Adresse A. et B. Buchanan, à Louisville, ou Agents à Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
64 Tchoupito ulas

J. F. BERCIER & Co., BROKERS ET MARCHANDS EN GÉNÉRAL, No. 45, Vieille Levee, ont constamment un assortiment de *Groceries Fraiches, Vins, Liqueurs, &c.*, à des prix libéraux. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE. Encouragure des ressources Louisiane Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov

M. MICHARADIS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES ÉTRANGÈRES, *et vente en gros*, No. 33, rue de la Levee. 10 nov

A. & W. HAMMARBIRG, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 80, rue de Chartres, viennent de recevoir un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillement confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Matelots. 13 nov

DENTISTE.—Le docteur Pennock, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 99.
Janvier—1y

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Election de deux Lieutenants pour le 1er Corps.

VU le procès-verbal du capitaine D. Augustin en grade de brigadier-général commandant la Légion de la Louisiane,

Vu la demande du capitaine A. Schreiner;

Le Bataillon d'Artillerie se réunira en bourgeois, à l'Arsenal, le 6 février prochain, pour procéder à la nomination des deux places vacantes.

La boîte de scrutin sera ouverte à 9 heures précises du matin et fermée à midi.

L'élection sera présidée par le major, assistant les lieutenants L. A. Barbarin et P. J. Bouny, chargés d'élection, et l'adjudant-sous-officier L. Bouny, secrétaire.

Par ordre du major,
F. SAUPOIL, Adjudant-Major.
24 jan

CHARBON A DIX BOUCAULES le Baril.—1000 barils de charbonnée Pittsburg supérieur en gros morceaux, sur la Levee en face le rail-road Pontchartrain. On vendra de vant être enlevé dans l'espace de trois jours. Il sera vendu à 10 centimes le baril, plus tôt offre agréable.
24 janv

POUR BOSTON—Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle Orléans.—Le navire de transport CLASS BIANA, capitaine Fred. Howes, ayant la plupart de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu pour Boston. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARROD, DARLING & Co., 49 Commune

ON A BESOIN d'un navire pouvant porter 1,000 barils, afin de transporter une partie du sucre, s'adresser de suite à
VANCE & LEPPER,
24, Bienville.

POUR BOSTON—Le brick OTTOMAN, capitaine Hamilton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR VERACRUZ—La goélette mexicaine ALIDA, capitaine Valdezale, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser pour
BERTRAND & SIMON,
Entrepôt Bienville et Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire de lère classe NARRAGANSETT, capitaine Destebe, ayant une partie de son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERRE POUTZ,
93, rue de la Douane.

POUR MARSEILLE—Le beau navire AFRICAIN, capitaine Dayer, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. GALE, 93 Commune.

POUR NANTES—Partant positivement le 20 courant—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Lemaitre, partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JORDY & BRASIER,
10, Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 31 JANVIER 1846.

L'*Union* de Washington dans le monde sur l'effet probable de la révolution ministérielle qui vient d'avoir lieu en Angleterre. Ce journal n'est pas éloigné de croire à l'abolition des lois sur les céréales; et dans le cas où cette abolition aurait lieu, il pense qu'elle contribuerait à faciliter un arrangement entre ce pays et l'Angleterre. "Si le nouveau ministère, dit-il, introduit un système plus libéral de libre commerce dans son pays, et si de son côté notre administration, qui a fait connaître son désir d'abaisser le Tarif par l'organe du Président, ainsi que dans le rapport du secrétaire de la Trésorerie réussit également dans notre pays, ce sera en quelque sorte *un pont d'appui* entre les deux nations. L'Angleterre n'oubliera pas que nous sommes sa meilleure pratique, et que nous le deviendrons plus encore." L'organe officiel cependant déclare qu'il ne s'abuse pas sur les difficultés que doit présenter un arrangement; mais il espère qu'elles ne seront pas insurmontables. Il rapprelle les déclarations faites par Lord John Russell et par lord Palmerston, il ne dissimule pas les préjugés que ces deux ministres peuvent avoir contre les Etats-Unis, mais il ne s'étonnerait pas "de les voir triompher même de leurs préjugés"; il espère, pour la prospérité et le bonheur des deux nations, qu'ils auront "s'élever au-dessus de leurs déclarations passées." Puis il ajoute: "Il est assurément fort probable que le nouveau ministère fera une nouvelle tentative d'arrangement, et sous ce rapport, peut-être, il y a un plus grand avenir de négociation et de conciliation." Et ces heureuses espérances, l'*Union* les fait suivre de paroles remarquables de sa part. L'*Union*, jadis si belliqueuse, l'*Union* qui jadis ménageait si peu ses expressions quand il s'agissait de l'Angleterre, l'*Union* déclare "qu'il faut employer dans toutes nos discussions publiques un langage ferme, mais *aussi calme que possible*." L'activité et l'ardeur ne doivent rien perdre dans les actes. Enfin, dit-elle en finissant "de la fermeté, des préparatifs, une conduite franche, du courage indomptable, la maxime du général Jackson: ne demander rien qui ne soit juste, et ne se soumettre à rien d'injuste", mise librement et sans crainte en pratique, et nous pouvons encore espérer un arrangement favorable et prévenir la guerre." Voilà certes de bonnes paroles et qui méritent approbation. Quel bon vent a donc soufflé du côté de la gazette officielle? L'administration serait-elle donc formellement décidée à suivre cette marche sage, réservée, modérée qui convient aux véritables hommes d'Etat et le Sénat lui a donné l'exemple? Il faudrait vivement le souhaiter sincèrement.

ELECTIONS—REPORTS

GOUVERNEUR.	JOHNSON	DE BOW	DERBIGNY	LANGNEY	LAUVE	SARROW	DESHOTELS
12 paroisses,	9607	8480	607	9036	8941	502	
Nouvelles-Orléans,	564	419	00	558	478	00	
Delta,	212	74	00	00	00	00	
Sabine,	370	243	00	00	00	00	
Total,				9594	9419	502	13 whigs
				44 whigs			

Le Sénat se composera probablement de 19 démocrates, et la Chambre de 43 démocrates et 35 whigs.

P. S. Suivant le *Courrier* d'hier soir, le candidat locofoco pour le Sénat, Farmer, a été élu par le district Ouachita à une majorité de 14 voix. Les paroisses de Ouachita et Jackson ont élu chacune deux whigs, un représentant locofoco, celles de Morehouse et Union ont élu deux locofocos à la Chambre.

Le *Courrier* demande d'où provient la différence qui existe entre son tableau de législature et le nôtre. Nous nous bornerons pour le moment à lui faire remarquer qu'il ne porte que 6 représentants whigs pour la Nouvelle-Orléans tandis que nous en portons 8. Il ne donne pas les retours pour la Chambre, de Ste Hélène et Livingston qui ont nommé, suivant nous avis, deux whigs, Barton et Waterstown, et porte M. Ogden des Rapides comme locofoco, tandis que nous le croyons whig.

Il y avait bien trois malles arrivées, il en est venu une seule. Si tout l'arriéré nous vient aujourd'hui, on peut s'attendre à recevoir des nouvelles d'Europe.

Chronique Locale.

Notre incédié—Le navire Cherokee, capt. Cushing, arrivé de New-York avec un fort chargement de marchandises, a pris hier matin, vers 4 heures, lorsqu'il se trouvait devant Pointe-à-Pondre, la remorque qui l'Alton. Il a brûlé jusqu'à la flottaison. Le feu a vaillé dans la cale près de la chaudière. Les passagers étaient en ce moment tous endormis. Il n'en a que le temps de se réfugier sur la remorque. Le capitaine n'a rien pu sauver; pas même ses papiers.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Les Etats-Unis vs Benson Laurent et ses cautions. Le jugement du cautionnement qui a été prononcé contre Laurent, pour malversé dans ses fonctions de receveur de deniers publics dans le district occidental de la Louisiane, et le procès était pendant depuis plusieurs années.

Hier l'affaire est venue devant le jury qui a rendu un verdict contre le défendeur et ses cautions les condamnant à payer $33,000.

Julius Lamar, esclave de M. Woodbridge, marron depuis plusieurs mois, a été arrêté ayant en sa possession un pistolet d'effet à usage.

COUR CRIMINELLE.—Charles Myers, accusé d'avoir volé $60 du second du steamer *Highlander*, le 20 décembre, a été mis en jugement et trouvé coupable.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—Le grand jury a trouvé bien à suivre contre Francis D. Newcomb, ex-surveyor général des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane, accusé de malversation.

Un nommé John Blumer, a été trouvé mort, noyé dans le nouveau Bassin. Il paraît qu'il est tombé à l'eau en conduisant une pirogue.

TEXAS.—Le navire à vapeur New-York, arrivé hier soir de Galveston, nous a apporté des journaux jusqu'au 27. Rien de nouveau au Texas, si ce n'est un rapport que le général Taylor était décidé à faire marcher ses troupes jusqu'au Rio Grande. On est apprendrait le renversement du gouvernement d'Herrera.

Des munitions ont été envoyées de Corpus Christi aux troupes stationnées à San-Antonio.

Le colonel Samuel C. Williams est candidat pour représenter l'*Etat de Texas* au Congrès des Etats-Unis.

Le brick français la Blayoise est arrivé à Galveston, de Bordeaux.

SINISTRES.—Le capitaine du brick *Jefferson*, arrivé hier des îles Turques, a recueilli à son bord le second et trois hommes du brick Ariel, capitaine Wright, qui s'est perdu sur les Cayes, le 5 décembre mois, en se rendant du Cap Haytien à New-York. Il a appris que le même jour, le paquebot Hayti, capitaine Otten, s'est perdu dans les mêmes parages.

Le second du brick Ariel nous a informé que trois navires faisant partie de l'escadre haïtienne se sont perdus vers la fin de décembre, sur un récif.

Le télégraphe magnétique est enfin en opération entre New York et Philadelphie.

On doit se rappeler un M. Rowley de Boston auquel on volé l'an dernier, à bord d'un steamer, une somme de $28,000; on se rappelle aussi que ses créanciers le firent arrêter à son retour à Boston, prétendant que le vol était simulé—et qu'à la suite de cet emprisonnement il donna dans une espèce de folie et fut par suite mis à l'hospice des aliénés.

Maintenant on assure qu'il s'est évadé de l'hospice et s'est enfui à New York.

Nominations faites par le Président avec l'assentiment du Sénat.

John Slidell, de la Louisiane, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la république Mexicaine.

Silvester Churchill, ex-inspecteur-général, comme inspecteur-général de l'armée avec rang de colonel.

Chs. W. Rand, collecteur des douanes pour le port de Nantucket, Maine, en remplacement de Wm. E. Easton, dont la commission est expirée.

CONGRÈS.

Séance du 20 janvier 1846.

SÉNAT.—On présente diverses pétitions et l'on fait divers rapports n'ayant qu'un intérêt strictement local.

M. Hannegan annonce qu'il présentera lors de la discussion du bill soumis par le Comité des affaires étrangères un amendement à l'effet d'appliquer le produit de la vente des terres publiques à la construction de dix steamers de guerre.

M. Bagby présente une résolution à l'effet de s'enquérir de la convenance d'adopter pour la marine militaire le moteur sous-marin de M. McCornell.

M. Jarnagin demande qu'il soit fait des propositions pour la défense des lacs, et pour la régularisation de la circulation.

M. Allen annonce qu'il présentera, vendredi prochain des résolutions relatives à l'intervention des puissances étrangères dans les affaires des puissances Américaines.

Il passe ensuite en séance de l'exécutif.

La séance tout entière a été consacrée en commencement de la discussion relative à l'admission comme membre de l'Union de la Floride. M. Hannegan et M. Jones qui paraît en faveur de l'admission, et M. Clayton en faveur de son ajournement.

Séance du 21 janvier.

SÉNAT.—M. Dix, au nom du comité commercial, fait un rapport et présente un bill à l'effet d'amendement le tarif de 1842.

M. Bagby présente des résolutions relatives à l'admission de la Floride. M. Hannegan propose un amendement à l'effet d'étendre le bénéfice de l'admission aux territoires et vice-présidences à ériger, ou à la population, qui, par le recensement de 1845, auraient atteint le chiffre requis pour la formation d'un vice-présidence.

Le Sénat passe ensuite à l'exécutif.

Le Sénat a été tout entier consacré à la discussion du bill de l'admission de la Floride.

CHAMBRE.—La séance tout entière a été consacrée à la discussion du bill de l'admission de la Floride.

GALERIE LOUISIANAISE.

ROBERT CAVELIER DE LA SALLE.

III

(Voir les Nos. des 29 et 30 janvier.)

Dans les premiers jours de l'année 1680 (1—3 janvier), ils traversèrent le lac Pimiteouy, (aujourd'hui lac Peoria, dans lequel passe la rivière des Illinois, et comme ils atteignaient la partie inférieure du lac, ils tombèrent à l'improviste sur un camp Indien. Tout le monde se mit sous les armes, les canots furent rangés en ligne, et la flotille s'avança en bon ordre vers le rivage. Ce n'était pas le moment de montrer de la crainte.

Les Indiens furent saisis d'étonnement. Quelques uns des plus résolus coururent à leurs armes; d'autres s'enfuirent; et bientôt tout le camp fut en confusion.

La Salle débarqua le premier, suivi de son monde, et se mit immédiatement en position de défense en attendant le parti qu'allaient prendre les Indiens. S'il n'était pas de son intérêt de les attaquer, ce n'était pas non plus en manifestant de la crainte qu'il pourrait se concilier leur respect et leur amitié. Il ne présenta même pas le calumet, de crainte qu'on ne prît cette action pour un signe de faiblesse. On avait trop besoin de la paix pour la demander.

Enfin, voyant beaucoup de résolution chez leurs visiteurs, mais pas de mouvements hostiles, les indiens se décidèrent à offrir le calumet et accueillirent les Français en amis. La Salle leur expliqua, au moyen de ses interprètes, une partie des motifs de son voyage; leur dit qu'il voulait leur instruire de la véritable religion, les défendre contre leurs ennemis et les fournir d'armes et de marchandises. Mais de son voyage d'exploration, pas un mot; ce n'était pas le moment d'aborder un sujet susceptible d'éveiller des soupçons. On expliqua les motifs qui avaient porté à leur prendre du gram; on leur en donna l'équivalent et la meilleure intelligence s'établit entre eux. Malheureusement elle ne devait pas durer.

Dans la nuit même, un chef d'indiens Mascoutins, tribu qui demeure près de la rivière des Renards, vint secrètement, avec plusieurs Minnis, dans le camp des Illinois, apportant des présents. On assemble les chefs immédiatement en Conseil et là le Mascoutin leur dit qu'ils devaient se défier de M. de la Salle qui était ligué avec les Iroquois leurs mortels ennemis, que son but était de les endormir dans une fausse sécurité jusqu'à ce que l'arrivée des Iroquois lui permît de les exterminer; qu'enfin ces intentions lui avaient été dévoilées par des compatriotes mêmes de M. de la Salle, lesquels l'avaient envoyé les prévenir par amitié pour eux.

Après avoir ainsi mis la défiance et la haine dans le cœur des Illinois, il s'en retourna la nuit même, ne se soucitant nullement de se trouver face à face avec les Français.

Le lendemain, M. de la Salle fut on ne peut plus surpris de voir la froideur et la méfiance là où il avait vu la veille la confiance et la cordialité. Etant parvenu, non sans peine, à en connaître la cause, il leur prouva, on chercha du moins à leur prouver qu'on l'avait indignement calomnié. Il prenait, en apparence du moins, à regagner leur amitié; mais il resta au fond des cœurs un funeste levain de méfiance contre lui.

Ayant pris des informations sur le Mississipi et privé de construire une barque pour naviguer sur ce fleuve, il vit bientôt que tous ses nouvelles étaient surveillés avec jalousie. Un des chefs prit occasion d'un grand repas qu'il donnait aux Français pour les engager à ne pas suivre plus loin cette périlleuse entreprise où beaucoup d'autres avaient déjà péri. Ses rives étaient, suivant lui, habitées par une race féroce qui tuait tout ce qui venait à sa portée; ses eaux fourmillaient de crocodilles, de serpens et de monstres épouvantables; d'ailleurs si le bâtiment était assez grand et assez fort pour échapper à tous ces dangers, il serait brisé par les chutes et les rapides, et en tout cas englouti par un gouffre effrayant que trouvait à l'embouchure du fleuve et où le fleuve lui même se perdait.

Ce discours qui avait l'air d'être inspiré par l'intérêt qu'on portait aux Français fit une profonde impression sur l'esprit des compagnons de M. de la Salle. Celui-ci n'y imprit pas: aussi arrangea-t-il sa réponse en conséquence.

Il dit que la peinture qu'on venait de faire des dangers qu'ils auraient à rencontrer portait évidemment l'empreinte de l'exagération et qu'on lui pardonnerait sans doute de ne pas y croire. D'ailleurs, cette peinture serait fidèle que les Français n'en seraient pas plus impatients d'affronter ces dangers effroyables; quant à l'intérêt qu'on paraissait leur porter, il se permettait de douter de en sincérité, n'ignorant pas qu'il y avait au fond du cœur des sentiments que les convenances ne permettaient pas d'exprimer franchement. La jalousie et la méfiance se cachaient sous ces belles paroles et il se déplorait d'autant plus que rien, dans sa conduite, n'avait pu y donner lieu.

Malgré ce discours, M. de la Salle vit bien que l'imagination de ses gens demeurait vivement frappée des dangers énumérés par les indiens. Six d'entre eux désertèrent en effet; s'exposant ainsi aux dangers le plus grands et les plus réels, dans un voyage des Illinois aux lacs, au cœur de l'hiver, pour éviter des dangers imaginaires. Tonty raconte même "qu'il fut mis du poison dans la marmite du chef, que M. de la Salle en fut empoisonné; mais qu'il en fut d'ailleurs sauvé du contre-poison qu'on de sa main lui avait donné en France."

Sans tenir compte des dangers extrêmes que faisait naître un tel esprit d'insubordination, cette désertion était plus que décourageante, elle était les affaiblissait tout en produisant la plus funeste impression sur l'esprit des sauvages. Pour éviter de voir ainsi tout son monde l'abandonner, M. de la Salle fut obligé de déclarer que le but de son voyage, ils ne voulaient pas descendre au Mississipi, il les renverrait au Canada avec un canot—mais qu'il y aurait de la folie à s'en aller ainsi et de s'exposer à périr de faim et de froid avant qu'il ait rejoint les sauvages.

Comprenant cependant que ces promesses ne suffiraient pas à retenir des hommes usés, il résolut de les occuper, n'importe comment, et il leur fit entreprendre la construction d'un fort, non loin de l'endroit où est maintenant la ville de Peoria. Vers le milieu de janvier les travaux furent terminés et tout le monde fut se loger au fort, auquel on donna le nom de *Crèvecœur*, à cause sans doute de la situation d'esprit où l'on se trouvait en le nommant.

On s'était gaîment occupé de la construction d'une barque convenable pour descendre le Mississipi; mais il était impossible de la mettre en état, manquant de fers, de cordages et autres matériaux indispensables. Tout cela devait avoir été mis à bord du *Griffon*; mais le *Griffon* devait suivant toute probabilité être perdu—et l'on n'avait pas eu de nouvelles non plus de deux hommes envoyés pour prendre des informations sur ce bâtiment à Mackinac.

Loin de se laisser abattre par ces obstacles en apparence insurmontables, M. de la Salle prit la résolution hardie d'aller lui-même au fort Frontenac, chercher ce dont il avait besoin, voir si ses affaires et revenir ensuite à Crève-cœur le plutôt qu'il lui serait possible.

En même temps il dirigea une expédition vers les sources du Mississipi. On devait descendre la rivière des Illinois jusqu'à son embouchure et remonter ensuite le grand fleuve. L'expédition confiée aux soins du sieur D'eau ou Daeau et du père Hennepin partit du fort Crève-cœur le 29 janvier 1680.

M. de la Salle partit lui-même le 22 mars avec trois Français et son chasseur Indien, laissant M. de Tonty commandant à Crève-cœur avec six hommes. A peu de distance de là, il trouva les deux hommes qu'il avait envoyés à Mississinackinac pour avoir des nouvelles du *Griffon* et dont le rapport le confirma de plus en plus dans la pensée que cette barque était perdue. Ayant trouvé près du grand village des Indiens Illinois un endroit très favorable pour y bâtir un fort, il envoya dire à Tonty de venir visiter les lieux pour y faire construire un fort solide. Puis il continua sa route.

Quand on songe que M. de la Salle avait au moins quatre cents lieues à faire par terre, à pied, pour aller du fort Crève-cœur au fort Frontenac, à travers des forêts sauvages, obligé de traverser à gué ou sur radeau d'innombrables rivières, dans une saison où les forêts des neiges et des glaces rend la marche pénible et le passage des rivières dangereux; n'ayant d'autres moyens de vivre pour cinq personnes que la chasse, et d'autre protection contre les dangers sauvages qu'ils pouvaient rencontrer que leur courage et leur adresse; quand on songe à tout cela on se sent aussi d'étonnement et d'admiration.

FEUILLETON.

LES FRANCS JUGES.

(Voir l'*Abeille* du 20 au 30 jan.)

GENS DE DETHMOLD, DORMEZ!

L'Ours de Lippe s'était arrêté comme irrésolu devant le polignard que Bertha levait sur lui; mais excité par un sourire dédaigneux de la jeune femme, il s'avançait vers elle, les yeux étincelans de passion, lorsqu'elle cria d'une voix retentissante:

—Mathias! Frédéric! ouvrez la porte!

Comme elle s'adressait déjà au nitur où donnait cette porte, sa voix fut entendue enfin et les deux serviteurs se précipitèrent dans la chambre.

Le comte avait vivement rabattu sur son visage le capuchon de son manteau et il fermait la fenêtre du balcon.

Les veilleurs de la nuit s'étaient tus en le voyant fermer cette fenêtre.

Bertha se tourna vers l'écuyer Mathias:

—Je ne reste pas un instant de plus dans cette maison, dit-elle d'une voix brève et décidée. Je veux partir sur l'heure pour Hermansberg, où j'attendrai le retour de Conrad. Mathias, laissez cette porte ouverte et restez sur le seuil. Vous, Frédéric, faites préparer la litière et avertissez mes femmes. La nuit est belle! Vous avez entendu les veilleurs.

Les serviteurs s'inclinèrent et obéirent.

Se rapprochant alors du franc-comte et lui rendant son poignard.

—J'espère, monseigneur, lui dit-elle avec calme, que vous ne vous opposerez pas à mon départ et que le garden de la porte de Thuringe me laissera passer.

—Mon armée vous servira de sauf-conduit sur tout le territoire de Dethmold et de Lippe, noble dame, répondit Othon en affectant une insouciante courtoisie et en lui remettant ce précieux talisman. Certes je vous fais bien horreur, puisque pour éviter mon aspect ou des paroles, vous affrontez les périls d'un départ qui ressemble à une fuite. Dieu veuille, madame, ajouta-t-il avec son sourire sardonique, que vous n'ayez pas bientôt à vous repentir d'avoir quitté cette maison!

—Vous railliez bien, monseigneur, dit la belle châtelaine, surprise de la subite condescendance du franc-comte, mais en qui ne s'éveilla cependant aucun soupçon. Où puis-je courir plus de dangers que dans cette demeure qui vous appartient, et où vous m'avez parlé avec tant d'audace!

—Madame, souvenez-vous, dit le comte d'un ton qui ne vous ai pas forcée de quitter cette maison, que je ne vous ai pas forcée de quitter cette maison, que je ne vous ai pas arrachée aux délices, que vous l'abandonnez librement, volontairement, sous les yeux de vos serviteurs et sous les yeux de vos gens. Peut-être ai-je été trop hardi et trop maladroit, mais je vous supplie de me pardonner et je vous dirai que je vais partir à mes volontés et à vous laisser libre dans cette maison, où vous serez respectée par tous et par moi-même, qui vous y ai donné l'hospitalité.

—Vous pouvez rester dans votre maison, monseigneur; c'est à moi d'en sortir, répondit fièrement Bertha.

—Ma chère Mathias, c'est en ce moment.

—Ma chère ami, noble dame, dit-il.

Et il s'inclina jusqu'à terre, et se tourna vers le jeune franc-comte un dernier sourire ironique et sortit de la chambre, suivie de ses femmes.

—Qu'elle s'en veuille! s'écria Othon. Je vais

Décédée hier matin, à 7 heures 1/2, à l'âge de quatre ans et demie, LOUISE PALMYRE HURTUBISE. Les amis et connaissances de la famille Hurtubise et de celle Alpuente, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures précises du matin. Son corps est exposé chez Mme Vve F. Alpuente, encoignure Rempart et Dumaine.
31 jan

VENTE DE MARCHANDISES SECHES.

☞ Nous appelons l'attention des marchands à la vente de marchandises sèches par catalogue, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'angle de F. H. Petitpain, No. 126, rue de Chartres, comprenant un choix de marchandises françaises, anglaises et américaines, tel assortiment est le plus beau qui ait été offert cette saison. Conditions libérales.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des familles qui ont besoin de beaux MEUBLES, sur le bel assortiment qui est actuellement exposé au magasin de Jamin, en face de l'Eglise du Rév. M. Clapp. Cette consignation vient des ateliers les plus réputés de New York, et connaît en meubles du dernier goût et des modèles les plus recherchés. On en vendra à l'amiable jusqu'à jeudi prochain, jour auquel le reste sera mis à l'enchère par MM. Beard, Calhoun & Co.
30 janv.

☞ BAUME D'ALLEN.—Les végétaux qui composent ce baume sont depuis longtemps reputés pour leurs propriétés médicinales. Après de longues expériences le docteur D. Allen, a réussi à concentrer toutes les vertus de ces matières premières dans un baume qui guérit les rhumes, les toux, les douleurs de poitrine, les maux de gorge, les maux de reins, les douleurs de côtés, et généralement toutes les douleurs et inflammations. On peut produire des certificats en faveur de ce baume, rue Royale, seul dépôt en ville, chez A. A. RUMBEY.

☞ Le bateau à vapeur BRILLIANT, portant la malle de Bayou Sara à Thalia,